



**Manuel de gestion
du personnel**

Réf. : DH/616

Date : 30/12/98

Article n° 12

DISPOSITIONS GENERALES

NOTE DE SERVICE

OBJET : DUREE HEBDOMADAIRE DE TRAVAIL DES STANDARDISTES

Dans le cadre de la réduction à 38 heures de la durée hebdomadaire de travail des agents Aéroports de Paris, la durée hebdomadaire de travail des standardistes est modifiée comme suit :

	Plein-temps	mi-temps	Date d'effet	
			Pour Orly	Pour CDG
Jour	30 heures	15 heures	30.11.81	01.01.82
Nuit	30 heures	-	01.11.95	01.11.95

La présente note annule et remplace la note de service DH.D/609 du 15 octobre 1982.

Le Directeur des Ressources Humaines

Jean-Paul OLIVIER

Il est demandé aux Chefs de Service de porter cette note à l'attention du personnel.

DIFFUSION "MANUEL DE GESTION" ASSUREE PAR DH.Z.RS